

# CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 12 juillet 1976

La séance est ouverte à 11 heures.

## ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

### LE CODE CRIMINEL

MESURE MODIFICATIVE PRÉVOYANT LES SANCTIONS  
PÉNALES POUR LE MEURTRE ET CERTAINES AUTRES  
INFRACTIONS GRAVES

La Chambre reprend l'étude, interrompue le vendredi 9 juillet, de la motion de M. Allmand: Que le bill C-84, tendant à modifier le Code criminel (meurtre et certaines autres infractions graves), soit lu pour la 3<sup>e</sup> fois et adopté.

L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings): Monsieur l'Orateur, je voudrais maintenant participer au débat pour indiquer à la Chambre quelle sera ma position lors du vote à l'étape de la troisième lecture.

Quand je me suis prononcé en principe pour l'abolition de la peine de mort à l'étape de la deuxième lecture, je l'ai fait après un examen approfondi au cours duquel j'ai appris qu'aucun pays n'a pu démontrer que la peine capitale peut dissuader quelqu'un de commettre un meurtre et voilà pourquoi, à mon avis, le châtiment le plus efficace pour ce crime est l'emprisonnement à perpétuité.

Toutefois, depuis lors, j'ai appris que la plupart des électeurs de Prince Edwards-Hastings sont fermement en faveur du maintien de la peine capitale pour le meurtre, quelle que soit la victime. J'ai toujours cru que lorsqu'un député sait qu'une majorité absolue de ses mandants a des idées bien arrêtées sur une question importante que le Parlement doit trancher, ce député a le devoir d'exprimer au Parlement l'opinion de ceux qu'il représente et de l'appuyer par son vote.

C'est pourquoi, monsieur l'Orateur, je compte voter contre ce bill lorsque aura lieu le scrutin à la troisième lecture, et ce faisant, d'exprimer l'opinion bien arrêtée de la grande majorité de ceux que je représente à la Chambre, à savoir que la peine de mort devrait être le châtiment réservé à ceux qui ont commis un meurtre au premier degré.

Des voix: Bravo!

M. Arnold Malone (Battle River): Monsieur l'Orateur, tous les députés se rendent compte, j'en suis certain, qu'il ne reste pas grand-chose à dire à l'heure qu'il est sur le maintien ou l'abolition de la peine capitale. Je crois pourtant que les événements des dernières semaines ont démontré que le Canada était en passe d'abolir la peine capitale.

● (1110)

Je voudrais prendre le temps en troisième lecture de faire consigner ce qui, à mon sens, constitue une obligation pour les citoyens, indépendamment des parlementaires, maintenant que nous allons vraisemblablement éliminer la peine de mort. Le véritable sujet du débat a été la loi et la sécurité publique ou encore la loi et l'ordre public. On ne

peut espérer atteindre ce double objectif uniquement par des mesures législatives; d'autres éléments de notre société doivent s'y dédier et il me paraît de la plus haute importance qu'ils assument eux aussi la responsabilité de servir la cause de la paix et de la sécurité.

Au cours de ce débat, je voudrais souligner le rôle que jouent la radio et la télévision en accentuant les concepts négatifs dans lesquels nous macérons, la représentation exclusive de tout ce qu'il y a de mauvais dans la société, qui devient le sujet principal de l'actualité. C'est, de toute évidence, l'un des facteurs générateurs de criminalité. Le fait est que nous n'entendons jamais les nouvelles mais plutôt une partie des nouvelles, les mauvaises, les aspects négatifs des bulletins de nouvelles que reçoit le radiodiffuseur. Si la publicité fait vendre des Chevrolet, de la gomme-balloune et de la bière, il est également vrai que si nous laissons mariner notre esprit dans des idées négatives, l'effet sur notre comportement sera le même que celui de la publicité. Si, toutes les fois que nous tournons le bouton de notre téléviseur pour écouter les nouvelles, ou que nous nous mettons à lire un journal, nous ne sommes instruits que des aspects regrettables des événements dont la société est le théâtre, ceux d'entre nous qui oscillent encore entre un comportement conforme aux normes de notre société et un comportement qui ne l'est pas en seront influencés.

Les hommes recherchent la notoriété, et ils sont généralement peu difficiles sur les moyens, bons ou mauvais, à mettre en œuvre pour l'obtenir. C'est un besoin fondamental chez l'être humain que d'être connu, et si les gens constatent que nous insistons sur les aspects négatifs des événements, dans les journaux, à la télévision ou à la radio, leur comportement s'en trouvera évidemment influencé. Je pense que c'est parce que la publicité donnée aux détournements d'avions a été considérable que ceux-ci se sont multipliés partout dans le monde. Le premier détournement fut une idée tout à fait originale dont les services de nouvelles nous ont tenus au courant d'heure en heure à la suite de l'événement. Il est significatif que les détournements se soient multipliés dans la semaine qui a suivi. Il y a longtemps que volent les avions tandis que la piraterie aérienne est un phénomène récent. Il est intéressant de noter que le premier détournement d'avion déclencha une véritable épidémie surtout, à mon avis, parce que les media en firent grand bruit.

J'aimerais citer un autre cas qui illustre bien à mon avis la façon inexcusable dont les media s'attachent aux aspects négatifs des événements. J'ai assisté l'été dernier à Winnipeg à un colloque étudiant tenu à l'échelle nationale et groupant des élèves des écoles secondaires de tout le Canada. Le colloque, qui réunissait des élèves de toutes les régions, portait sur le développement économique régional. Les organisateurs de cet important événement avaient invité plus de 100 élèves de toutes les régions du Canada et avaient demandé à la presse écrite et électronique de faire le reportage de certaines des activités prévues dans le cadre du colloque. Les gens de la télévision annoncèrent qu'ils ne pourraient assurer le reportage du colloque; or, à leur arrivée à l'école le lendemain matin, les organisateurs